

Conseil de développement du Grésivaudan

PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT GRESIVAUDAN

Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2009 à Crolles – salle Boris Vian

Présents : N.AMODIO, A.BELLON, P.BOULLIER, B.BOURGEOIS, P.BOURGUET, B.CHRISTIAN, B.DUPELOUX, C.GAULIARD, C.GROSSIORD, B.MATHIEU, D.METZEN, Y.RAFFIN, C.RAYMOND LARUINAZ, JP. RIVAL, C.ROULET, M.TRUMAUT, O.TURQUIN, MJ.STUTZ, H.WEISBUCH, P.WINCKEL

Excusés : M.ANTOINE, F.BOUSSEON, S.SARAH CHABERT, P.MALAVAL, F.PETIT, P.ROCHERON, M.ROUSSET, P.SAVOYE

Présents sans voix délibérative : David SAVOYE (Animateur CD)

Rédaction : David SAVOYE

Relecture : MJ STUTZ et O TURQUIN

Compte-rendu diffusé le : 30 novembre

Ordre du jour :

- Point d'actualité
- Validation du règlement intérieur et renouvellement des instances du CDG
- Avis sur le CDDRA
- Questions diverses

20h45 : Ouverture de séance

Marie José, animateur de la réunion, procède à l'ouverture de la réunion et à l'accueil des présents. Elle rappelle l'ordre du jour et situe la réunion dans la suite de la plénière du 8 octobre. La position du CDG faisant état du manque de temps pour construire un avis concerté et argumenté avait été présentée au Conseil syndical du 12 octobre. Depuis, le report du Comité Régional d'avis au 16 décembre a permis au CA de préparer un avis qui sera soumis pour validation à la Plénière de ce soir.

Elle fait état de l'actualité et des dossiers en cours :

- Un travail s'engage actuellement avec les Vices Présidents en charge du Conseil de Développement sur un nouveau protocole de partenariat,
- Le CDG s'est engagé dans une réflexion importante sur le SCOT en association avec l'ensemble des CLD de la RUG et sous l'égide de l'association HAGGLO. Un CA ouvert à tous les membres du CDG se tiendra le mardi 3 décembre de 19h à 21h sur cette thématique du SCoT.
- Le CDG participe aussi maintenant au réseau développement durable des élus du Grésivaudan. Il sera aussi sollicité pour participer au comité de pilotage de l'Agenda 21.
- Les élus se réunissent samedi prochain en séminaire pour un point d'étape. En tant que partenaire associé, le CDG y sera représenté par ses délégués au Bureau Communautaire.

1/ Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur proposé tient compte des différentes remarques exprimées par les membres ces dernières semaines.

A sa lecture plusieurs remarques et demandes de précision sont formulées :

- Il est demandé de mieux préciser la notion de membre ou de délégué,

Conseil de développement du Grésivaudan

- Pourquoi fait-on référence aux délibérations du SMPG ? qu' en est-il de la Communauté de Communes ? du protocole d'accord ?
⇒ Le futur protocole de partenariat, qui sera soumis à la Plénière du CDG, conduira sans doute à faire un nouveau toilettage de ce règlement intérieur. Pour l'heure, nous ne pouvons que faire référence aux délibérations passées.
- Peut-on faire référence dans les missions du CDG à son rôle sur l'économie sociale et solidaire ?
⇒ Les missions inscrites ici sont celles qui ont été définies dans la Charte de DD. L'évolution de ces missions sera à définir dans le protocole de partenariat
- Référence aux groupes de travail :
⇒ Ce terme renvoyait au départ aux groupes de travail du CDG. Aujourd'hui, de nombreux groupes de travail sont mis en place par les élus dans le cadre des commissions bien que dans le Règlement intérieur de la Communauté de Communes seules les 10 commissions thématiques soient formalisées.

Il est aussi rappelé l'importance du rôle d'auto saisine du CDG qui peut constituer ses propres groupes de travail. Cette capacité d'auto saisine doit permettre au CDG de prioriser ses interventions. C'est dans cette perspective que deux CA spécifiques, ouverts à tous les membres du CDG ont été programmés au mois de décembre, l'un sur le SCOT et le suivant sur le PLH.

La question de la **représentativité** est posée une nouvelle fois et située selon plusieurs types de situations :

- En interne, dans le cadre du CDG (CA, plénières et groupes de travail), la participation de chacun s'appuie sur son expertise d'usage.
- Dans le cadre des instances communautaires (commissions par exemple), toute participation d'un membre du Conseil de Développement est représentative du conseil de développement et reçue d'emblée comme telle.
- Mais dans ce même cadre, un membre du CDG peut être amené à apporter une contribution personnelle au titre de son expertise d'usage. Il lui faut alors le spécifier.
- Enfin, certains sont mandatés par le CDG sur des avis concertés (exemple : comité de pilotage du CDPRA, conseil de communauté).

Après cet échange, **le CDG approuve à l'unanimité ce projet de règlement intérieur** sachant qu'il fera l'objet d'une nouvelle approbation lorsque le protocole de partenariat sera finalisé.

1/ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les référents de commissions :

Le rôle du référent est essentiel pour une approche transversale. Chaque référent s'engage à participer activement au CA et à rendre compte de l'avancement des réflexions et des travaux de la commission (cf fiche « référent »). Ce rôle implique une certaine disponibilité.

COMMISSIONS	REFERENTS
Agriculture et forêt	Pour l'agriculture : A.BELLON et F.BOUSSEON Pour la forêt : J.LOTITO
Transports et déplacements	B.CHRISTIAN et D.METZEN
SCOT	O.TURQUIN
Economie	R.REYNAUD et P.BOURGUET
Services à la population	P.BOURGUET
Logement et Habitat	B.BOURGEOIS et P.SAVOYE
Culture	M.ROUSSET

Conseil de développement du Grésivaudan

Sport et Loisirs	M.ANTOINE
Environnement	O.PRACHE et K.DESAUTEL
Contrat de Pays	MJ.STUTZ

Référent Espace Belledonne : C.GAULIARD

Référent groupe jeune : L.PINSON

Personnes volontaires :

- P.BOULIER
- Y.RAFFIN
- N.AMODIO

La liste ci – dessus est validé par le CDG.

Le CA désignera lors de son prochain CA :

- le Groupe d'Animation,
- les délégués au COPIL du CDDRA,
- les délégués au COPIL de l'agenda 21,
- les délégués au réseau développement durable

Une remarque est formulée concernant l'absence de commission communication et l'absence de liens sur cette question dans le cadre des commissions thématiques.

Le CDG décide d'adresser un courrier dans ce sens au Président.

3/ Proposition d'avis sur le projet de CDDRA

Le projet de CDDRA (adressé à la Région) est communiqué à l'ensemble des participants ainsi que le projet d'avis préparé au CA du 5 novembre et au GA du 16 novembre.

La proposition est lue, amendée et **l'avis validé par les membres présents**. Elle est jointe en annexe.

4/ Remerciements

Le groupe animation remercie chaleureusement Monique TRUMAUT représentante du Collectif Citoyen du Grésivaudan, et Henri WEISBUCH délégué suppléant de la FCPE pour leur investissement au sein du CDG. Il rappelle le rôle important du Collectif Citoyen du Grésivaudan dans la mise en route du CDG et la place qu'y ont tenue ses présidentes successives.

Il invite ces deux membres partants à poursuivre leur engagement citoyen en participant aux Plénières et se permettra de les solliciter, s'ils en sont d'accord, pour des groupes de travail propres au CDG.

Le groupe animation remercie le public présent et lui donne la parole. L'association GRESITERRA fait part de son engagement sur le territoire en faveur des espaces naturels, agricoles et forestiers du Grésivaudan. Elle a été créée en réaction au projet de gravière (100 ha) sur Tencin. Les personnes présentes souhaitent participer aux travaux du CDG. Une demande dans ce sens doit être adressée au Président de la CCPG. Le CDG décidera de son soutien lors d'un CA lorsqu'il sera saisi officiellement de cette question par l'autorité territoriale.

La séance est levée à 23h30.